

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Vu la délibération n° 2019-50 de création du Diplôme universitaire « Approfondissement en Généalogie » du 23 juillet 2019.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	24
Dont membres ayant voix délibérative :	19
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Les modifications apportées à la maquette d'enseignement et aux coûts du Diplôme Universitaire «Approfondissement en Généalogie » sont approuvées telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Nîmes le 25 septembre 2023

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

**Actualisation d'un Diplôme d'Université****Titre du D.U.**

Approfondissement en Généalogie (ApG), à distance
Modification de maquette et de coûts – Septembre 2023

Responsable UNIMES

Nom : **ORTEGA**
Prénom : **Isabelle**
Statut : **MCF**
Département d'appartenance : **PLLH Filière Histoire**
Mail : **isabelle.ortega@unimes.fr**

Partenariat institutionnel :**Nombre d'heures**

Heures présentielles : **137 heures**
Nombre HETD : **194,5 HETD**

Nombre d'inscrits à minima et effectif maximum autorisé

Un nombre minimal de 10 inscrits devra être atteint pour l'ouverture et l'équilibre de ce D.U.
Nombre maximal d'inscrits : 15

Période de déroulement de la session

De janvier à juin

Coût de la formation

Public de la FP non financé : **1600 euros**
Public de la FP financé : **2000 euros**

Contexte et positionnement du D.U. – public visé

Objectif général

La généalogie est une discipline en constante évolution voilà pourquoi il convient de créer un nouveau D.U. d'approfondissement (ApG), afin de répondre à la demande des personnes disposant déjà des connaissances de base en généalogie.

En effet, il s'agit dans ce nouveau D.U. de répondre aux attentes des diplômés des précédentes sessions, car bien que le D.U. *Généalogie & Histoire des familles* soit équilibré, il ne permet pas de tout aborder. Pour ceux et celles qui souhaiteraient s'installer, nous avons créé le D.U. *Installation du généalogiste professionnel* qui a ouvert en 2018. De petits effectifs y sont attendus, car tous les étudiants ne veulent pas créer leur propre entreprise. Par contre, beaucoup d'entre eux désirent compléter leur formation par nombre de matières non développées dans les trois D.U. existants.

Il s'agit de présenter aux personnes ayant déjà une formation en généalogie familiale, les nouvelles tendances de la généalogie ainsi que le versant successoral de cette discipline. Ils auront ainsi des compétences dans tous les champs de la généalogie, notamment les nouveaux domaines comme la psycho-généalogie, la généalogie médicale ou encore la génétique au service de la généalogie. En mêlant des enseignements théoriques et pratiques, pour plusieurs disciplines de la formation, la formation vise la complémentarité. La formation sera réalisée à distance (à l'exception des examens qui se feront sur site Unîmes).

Public ciblé

Sont attendues des personnes ayant déjà une formation en généalogie (diplômés des D.U. de l'université de Nîmes ou du Mans), ou individus avec ou sans profession attestant d'une solide expérience dans le domaine de la généalogie. Ce sont des pré-requis impératifs afin d'intégrer cette formation.

Détail des enseignements

Les enseignements se répartiront selon la maquette fournie.

Un enseignement spécialisé en histoire contemporaine, et plus précisément sur l'histoire des archives et des fonds documentaires aux XIX^e et XX^e siècles permettra de compléter le cours d'histoire moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) présenté dans le D.U. *Généalogie & Histoire des Familles*.

Depuis longtemps un enseignement de droit complémentaire est plébiscité par les stagiaires du DU. En effet, si le diplôme existant est spécialisé en histoire des familles, beaucoup de stagiaires veulent découvrir le droit successoral, car la généalogie successorale est l'autre branche de la généalogie. Envisager une partie théorique avec le droit successoral, complétée par une partie pratique, enseignée par un généalogiste successoral permettra d'avoir une approche complète de cette spécialité.

L'autre grande partie de ce diplôme est la « Généalogie et Santé ». Cet intitulé permettra à plusieurs spécialistes d'intervenir pour les disciplines innovantes dans leurs domaines d'intervention. En raison du déplacement des populations, des familles éclatées, ces nouvelles spécialités peuvent permettre de compléter les sources traditionnelles de la généalogie. La psychogénéalogie est une pratique clinique pour laquelle les événements, traumatismes, secrets, vécus par les ascendants conditionnent les faiblesses et les comportements. La généalogie médicale constitue pour sa part l'étude de la transmission des maladies génétiques et héréditaire via l'arbre généalogique. Elle concerne davantage les XIX^e-XX^e siècles, et repose notamment sur les archives des hôpitaux et les enquêtes familiales. La généalogie et la génétique représentent l'application de la génétique à la généalogie, à travers les tests ADN et les chromosomes (ce qui correspond à un temps plus long).

Enfin, ce diplôme sera également l'occasion d'approfondir la paléographie, cette discipline de déchiffrement des écritures anciennes, déjà étudiée dans le D.U. *Généalogie & Histoire des familles*. Sera attendu dans ce nouveau diplôme un approfondissement de cette discipline, particulièrement prisée par les généalogistes. Quant à la cartographie, elle permettra de développer des aspects pratiques que ce soit la maîtrise de logiciels, l'origine géographique des ancêtres, la cartographie d'une propriété, les migrations, ou encore représenter les événements par commune. Il faudra prévoir plusieurs jours de présence sur le site universitaire afin de maîtriser ces outils.

Modalités de contrôle des connaissances

La validation de la formation sera sanctionnée par une note, au minimum, obtenue dans chacun des enseignements. Les examens auront lieu sur le site de l'université de Nîmes, non pas à distance. Pour cela les étudiants devront donc venir au mois de juin/juillet à Nîmes : à la fois pour les séances de cartographie et les examens. Toutefois des tests en autoévaluation pourront être faits à distance.

Types d'évaluations envisagés : questions de cours sous forme d'oraux et/ou d'écrits, cas pratiques envisagés dans des oraux et/ou des écrits.

Calendrier

Dépôt des candidatures en octobre, sur le site unimes.fr.

Envoi des cartes de stagiaires par recommandés.

Début des cours en janvier.

Les examens sont prévus sur le site universitaire en juin/juillet durant plusieurs jours.

Maquette détaillée du D.U.

Code ECUE	Intitulé de l'UE	CM	TD	TP	Nombre de grps TD	Heures effectives	HETD	
HDUAPG1	Histoire contemporaine & Archives	15			1	15	22,5	
HDUAPG2	Droit successoral	20			1	20	30,0	
HDUAPG3	Généalogie successorale	10	5		1	15	20,0	
HDUAPG4	Psychogénéalogie	15	5		1	20	27,5	
HDUAPG5	Généalogie médicale	10			1	10	15,0	
HDUAPG6	Généalogie et génétique	10			1	10	15,0	
HDUAPG7	Approfondissement en paléographie	20			1	20	30,0	
HDUAPG8	Cartographie	15	2		1	17	24,5	
HDUAPG10	Mémoire de recherche		10		1	10	10,0	
HDUAPG9	Stage	Facultatif						
						137,0	194,5	

Evaluation

Chaque module théorique et pratique sera sanctionné par une note. Ces modules sont compensables entre eux selon les coefficients mentionnés à l'exception du module sanctionné par un mémoire pour lequel une note minimale de 05/20 devra être obtenue pour valider le diplôme.

Intitulé de l'UE	coefficient	MCC *	Rattrapage Oui / Non	Compensation Oui / Non
Histoire contemporaine	1	Contrôle terminal. Devoir sur table	Non	Oui
Droit successoral	1	Contrôle terminal. Devoir sur table	Non	Oui
Généalogie successorale	1	Contrôle terminal. Oral	Non	Oui
Psycho-généalogie	1	Contrôle terminal. Oral	Non	Oui
Généalogie médicale	1	Contrôle terminal. Devoir sur table	Non	Oui
Généalogie et génétique	1	Contrôle terminal. Devoir sur table	Non	Oui
Approfondissement en paléographie	1	Contrôle terminal. Devoir sur table	Non	Oui
Cartographie	1	Contrôle terminal. Epreuve pratique sur ordinateur.	Non	Oui
Mémoire de recherche	2	Rapport + Soutenance orale Note minimale de 05/20	Non	Oui
Stage		Facultatif		

Evaluation financière

Dépenses (euros)	
Coûts HETD	12 288 €
Coûts fonctionnement	2 690 €
Frais de gestion UNIFOP	1 498 €
Recettes (euros)	16 500
Coût de la formation :	
10 stagiaires minimum statut 'non financé'	